

Procès-verbal Conseil d'administration du mardi 21 mars 2023

Le conseil d'administration de l'ACEF Rives de Paris s'est réuni le mardi 21 mars 2023 au **80, Bld Auguste Blanqui 75204 Paris Cédex 13 à 18h00**, sous la présidence de Marc Sauvat, président de l'association.

A la demande de Marc Sauvat, président de l'ACEF Rives de Paris, Brigitte Boissé, secrétaire générale par intérim, a accepté de rédiger le PV du CA.

22 administrateurs (**19 votants** dont 16 présences et 3 pouvoirs)

- **16 présences** :

- | | |
|--------------------------------|----------------------------|
| ✓ Marc ADRASTE | ✓ Pascal LEPEE |
| ✓ Brigitte BOISSE | ✓ Véronique RAOULT SEVERAC |
| ✓ Cyril DAUTRICHE | ✓ Marc SAUVAT |
| ✓ Stéphane DENOYELLE | ✓ Carmelo STAGNO |
| ✓ José FERNANDES | ✓ Jean-René THIBAUD |
| ✓ Bruno HEBERT | ✓ Catherine TOFFOLON |
| ✓ Jean-Claude KERVOT | ✓ Erik VIAN |
| ✓ Patrice LEBAN (départ 19h10) | ✓ Marie-Anne VIGLA |

- **3 pouvoirs** et 1 pouvoir à compter du 19h10 :

- ✓ Marc Bayard à Marc Sauvat
- ✓ Emmanuel Driss à Pascal Lépée
- ✓ Patrick Ducome à José Fernandès
- ✓ Patrice Leban à Marc Adraste à compter de 19h10

- **1 absence excusée** : Michel Pineau et **2 absences** : Foulo Bassé et Tony Chabot

- **Représentants de la banque** : Caccamo Sandrine, Reynier Emmanuel

Ordre du jour du conseil d'administration :

1. **Mot du président – Actualités ACEF -BPRI- FNAS**
2. **Approbation du CR du CA du 15 décembre 2022**
3. **Election du bureau de l'ACEF Rives de Paris**
4. **Points partenaires : Présentation site, point sur les votes des dossiers**
5. **Points adhésions**
6. **Point financier**
7. **Questions diverses**
8. **Conclusion du CA**

Avec un total de 19 votants et représentés (pouvoirs) sur un total de 22 administrateurs, le quorum est atteint et la séance peut débuter à 18h00.

Jean-René Thibaud nous informe de son état de santé l'ayant contraint à être un peu moins présent durant les derniers mois. L'ensemble des administrateurs présents étaient ravis de le revoir à leurs côtés.

Un rapide tour de table a ensuite été réalisé pour que les plus récents administrateurs puissent se présenter et faire mieux connaissance avec leurs collègues.

1. Mot du président - Actualités ACEF-BPRI- FNAS

Le Président souhaite la bienvenue, remercie les membres présents et excuse les absents. Il fait part du bon fonctionnement de l'ACEF et de sa bonne dynamique au vu de l'augmentation du nombre d'adhésions depuis le début de l'année. Chaque vendredi, les membres du bureau se réunissent en visio pour faire le point.

Actualité de l'ACEF : Le président et le vice-président ont rencontré Géraldine Bellanger, nouvelle directrice du développement au sein de la Banque Populaire (BPRI), et lui ont présenté l'ACEF et ce qu'ils attendent de la BPRI en terme d'échanges, de politique commune, stratégie service public, offres pour les adhérents...

BPRI : Nouvelle restructuration - prochain contact avec le nouveau directeur général, successeur d'Yves GEVIN. Pour la Banque, le nouveau Directeur du Marché des Particuliers dont dépend les Partenariats Institutionnels est Stéphane Largeas nommé depuis début mars 2023. La BPRI souligne son souhait d'une bonne organisation plus stratégique et travaille sur les prochaines offres en faveur des adhérents. Bonne coordination entre la BPRI et l'ACEF. La BPRI a répondu à plusieurs missions de sécurisation des relations partenariales notamment une avec la FNAS.

FNAS : Les membres du bureau de l'ACEF estiment que la FNAS est moins solidaire dans ses actions et de ce fait ne cautionnent pas leurs dépenses qui ne représentent pas selon eux une mission première d'une FNAS. Ils font part de leur mécontentement face au fonctionnement actuel de la FNAS. Constat d'une mauvaise organisation lors des réunions programmées sur plusieurs journées occasionnant des frais onéreux tels que : hébergement, restauration et transports. Les adhérents financent en grande partie les frais de remboursement aux administrateurs, au lieu et place d'être utilisés pour des aides de solidarité au profit des partenaires. Le président de l'ACEF a transmis un courrier à M. Eric Salagnac, président de la FNAS.

Chacune des ACEF reverse à la FNAS 1,00 euro par adhérent, soit près de 10 % des cotisations pour l'ACEF Rives de Paris. Cette année, une contribution à hauteur de 48 000 € a été versée à la FNAS. A cet effet, le budget a été transmis aux administrateurs. A contrario, concernant l'ACEF Rives de Paris, il est rappelé que 80 % du budget sont utilisés pour financer les actions des partenaires. Sur les 11 % de charges que nous avons (57 750 €), près de 10 % représentent les cotisations reversées à la FNAS et les 1,5 % restants sont les frais de fonctionnement réels pour notre ACEF. Ainsi, l'ACEF Rives de Paris conservent ses propres valeurs contrairement aux dérivés actuelles de la FNAS.

Jean-René Thibaud fait part de ses observations sur le fonctionnement de la FNAS et souhaiterait que les administrateurs de notre ACEF puissent disposer des statuts et règlements intérieurs actuels de la FNAS. Il demande quel est notre intérêt à rester sous le giron de la FNAS et l'utilité réelle de leur verser une cotisation de presque 50 000 € annuels, alors que nous n'avons aucun retour visible pour nos partenaires hormis le programme multi-avantages. Il propose que notre CA vote une résolution d'étude de l'utilité de rester au sein de la FNAS. Cette solution permettrait à notre président d'être conforté et se sentir appuyé dans une future démarche de demande de comptes auprès de la FNAS.

Le président de l'ACEF souligne qu'à ce jour 12 ACEF et 12 banques sont associées (Banque populaire, BRED...) dont seulement 3 voire 4 ACEF fonctionnent « correctement », telles que : Val de France ; Alsace-Lorraine-Champagne ; Rives de Paris et BP Sud. Il précise que les nouveaux statuts de la FNAS sortis en novembre 2022 ont été imposés aux différentes ACEF afin qu'elles s'en inspirent pour les leurs.

La question se pose de savoir si la FNAS a droit de regard sur les statuts de notre ACEF et s'il y a un intérêt pour l'ACEF Rives de Paris d'y rester au vu de la modification de leurs valeurs.

Notre ACEF a réuni un groupe de travail pour réactualiser nos statuts qui ont été transmis, en décembre 2022, à la FNAS qui a, quant à elle, souhaité que l'on y apporte une modification. Après modification, ces statuts ont été adressés à la FNAS et à ce jour l'ACEF est en attente d'un retour.

La FNAS a tenté de faire la même chose avec les règlements intérieurs des ACEF en leur imposant un modèle type, mais cela a été finalement annulé par leur propre CA : reconnaissant que chaque ACEF peut avoir un mode de fonctionnement propre à sa région, ses adhérents et ses partenaires.

La BRPI fait remarquer qu'une ACEF forte, c'est une banque forte.

Le conseil d'administration valide à l'unanimité des membres, la proposition de voter lors d'un futur conseil d'administration, une résolution pour mettre à l'étude l'utilité de rester à la FNAS.

2. Approbation du PV du CA du 15 décembre 2022

Après connaissance du projet de PV du CA du 15 décembre 2022 transmis aux administrateurs, aucune remarque particulière.

Après délibération, le Conseil d'administration valide le procès-verbal du CA du 15 décembre 2022, à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

3. Élections des membres du bureau de l'ACEF Rives de Paris

S'agissant du premier CA réalisé en présentiel après la dernière AGO du 5 octobre 2022, cette présente réunion des administrateurs se devait de procéder aux élections des membres du Bureau de notre association.

L'actuel président rappelle que, conformément aux statuts de notre association, les mandats des membres du Bureau sont d'une durée de trois ans (sauf limite imposée par un mandat d'Administrateur non renouvelé), avec une durée maximale de mandature au sein du Bureau de 12 ans.

Seul le poste de Président peut être contraint en plus par un âge limite : celui des 70 ans, dont le mandat devra s'achever à l'occasion de l'AGO se déroulant durant l'année suivant le 70^{ème} anniversaire de l'intéressé.

Après 10 années à la présidence de l'ACEF, Marc Sauvat exprime à l'ensemble des Administrateurs présents son souhait de se représenter, pour un dernier mandat de président. Il annonce désirer exceptionnellement en réduire la durée s'il était réélu. Dans les deux prochaines années, il aura atteint la durée maximale des 12 ans de présidence au sein du Bureau (limite fixée dans nos Statuts actuels et ceux de la FNAS).

Ainsi, il précise souhaiter préparer la transition avec un futur président, s'il était réélu, et propose de passer la main, dès le 1^{er} janvier 2024, au futur président. Durant cette période, il s'engage à accompagner le Vice-Président pour le « former en tant que successeur » et lui transmettre l'ensemble de ses connaissances acquises depuis 10 ans à ce poste.

A l'issue des échanges, il est procédé aux votes parmi les Administrateurs portés volontaires. Les postes de Président, Vice-Président et Trésorier sont à renouveler.

Seuls sont à pourvoir les 3 postes, ci-après désignés, actuellement vacants ou occupés par intérim : Trésorier adjoint - Secrétaire - Secrétaire adjoint.

Candidatures proposées : Un candidat par poste s'est proposé, à savoir :

- ✓ **Trésorier : José Fernandès**
- ✓ **Trésorier adjoint : Bruno Hébert**
- ✓ **Secrétaire générale : Brigitte Boissé**
- ✓ **Secrétaire général adjoint : Cyril Dautriche**
- ✓ **Vice-président chargé des partenariats : Pascal Lépée**
- ✓ **Président : Marc Sauvat**

Après délibération, le Conseil d'administration valide à l'unanimité des administrateurs présents et représentés, l'élection des nouveaux membres du bureau de l'ACEF Rives de Paris aux postes suivants :

- ✓ **Trésorier : José Fernandès**
- ✓ **Trésorier adjoint : Bruno Hébert**
- ✓ **Secrétaire générale : Brigitte Boissé**
- ✓ **Secrétaire général adjoint : Cyril Dautriche**
- ✓ **Vice-président chargé des partenariats : Pascal Lépée**
- ✓ **Président : Marc Sauvat**

Après délibération, le Conseil d'administration valide à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés, l'engagement formulée par le Président de l'ACEF Rives de Paris à former son successeur Pascal Lépée, pour lui succéder à compter du 1^{er} janvier 2024.

4. Point partenaires : Présentation site, point sur les votes des dossiers :

Dans un souci de bonne gestion et afin de ne plus attendre la tenue d'un prochain CA pour procéder à la validation des dossiers urgents, l'ACEF Rives de Paris a souhaité améliorer les décisions à prendre, pour finaliser les demandes de nos partenaires dans un délai raisonnable. Aussi, depuis le mois de janvier 2023, les demandes de subvention, conventions et avenants sont accessibles sur le site internet de l'ACEF Rives de Paris.

Pour mémoire, il est rappelé la décision prise par l'ancien Bureau consistant à améliorer la procédure de validation, si le montant de la subvention sollicitée est inférieur ou égal à 3 500 euros.

Le Président sollicite les administrateurs à consulter les documents sur le site. Il les invite à procéder au vote pour l'attribution des aides financières (Pour/Contre/Abstention) dans un délai de quinze jours après la mise en ligne de l'ensemble des documents. Lors du CA, une projection de la présentation du site de l'ACEF Rives de Paris, avec explications est proposée aux administrateurs concernant les validations en cours, .

A la demande de certains administrateurs une formation succincte sera présentée pour surfer au mieux sur le site de l'ACEF et permettra une meilleure compréhension et visibilité.

5. Point adhésions :

- Proposition d'un futur partenariat avec l'ENS Paris Saclay (Essonne) :

Deux associations étudiantes réalisant des activités théâtrales proposent d'offrir des représentations aux adhérents de l'ACEF Rives de Paris, sous forme de rencontres avec des artistes et des chercheurs.

Un mail sera envoyé prochainement par Véronique Raoult Séverac aux administrateurs pour leur présenter le projet.

- Proposition d'un futur partenariat avec une salle de sport parisienne :

Le président présentera aux administrateurs un nouveau projet de partenaire animant une salle de sport pouvant servir d'offre pour nos adhérents.

Il est souligné l'importance des associations qui rendent service aux adhérents.

6. Point financier :

Le trésorier indique que selon ses chiffres comptables, l'année 2022 s'est achevée avec un total de 53 742 adhérents (contre 51 002 selon la Banque). Avec les cotisations versées de 11€/adhérent, cela devrait permettre à l'ACEF de redistribuer environ 432 757 euros aux partenaires et financer les actions de communication. L'ACEF se félicite du bon résultat supérieur à celui espéré.

A ce jour, l'ACEF Rives de Paris dispose de 998.438 euros de liquidités ; soit environ un an et demi pour son fonctionnement et subventions en avance.

Ne procédant dorénavant plus que par virement bancaire et non par chèque, le trésorier a une meilleure visibilité sur le type de compte bancaire de chacun des partenaires et s'étonne qu'un certain nombre ne jouent pas le jeu en n'ouvrant pas un compte à la Banque Populaire. Il fait remarquer que lui-même accompagne les associations à se diriger vers les Banques Populaires.

Le président rappelle que, lorsque cela leur est possible (difficile de respecter cette règle pour certains organismes étatiques), les partenaires doivent disposer d'un compte à la Banque Populaire Rives de Paris. Un rappel leur sera adressé, accompagné de l'annonce de la nouvelle offre à frais réduits que la Banque va prochainement mettre en place à leur profit.

7. Questions diverses :

Lors de l'évènement du 29 janvier dernier, organisé par notre prestataire Aïda et offert par l'ACEF pour la privatisation du Théâtre Le République, pour un coût total de 3 200 euros, réunissant à peu près 400 adhérents, notre président a présenté, de vive voix, les vœux de l'ACEF puis échanger sur les offres multi-avantage.

Devant le succès rencontré de cet évènement, il suggère de réitérer cette offre en proposant un nouveau spectacle prévu le **dimanche 4 juin 2023** au Théâtre Le République, au profit de ses adhérents.

Le président souligne également que l'ACEF Rives de Paris ne pourra pas organiser de soirée des partenaires cette année en raison des difficultés et complexités à organiser un évènement de cette ampleur.

8. Conclusion du CA:

Selon les besoins, il sera transmis très prochainement aux administrateurs, un tuto spécifique qui les aidera à utiliser le nouveau système de vote, lors de la connexion sur le site. A cet effet, il pourra être envisagé de programmer une réunion pour ceux et celles qui le souhaitent.

Le prochain CA aura lieu le jeudi 4 mai 2023 dans les locaux de la Banque, au siège social de notre ACEF, 80 Boulevard Auguste Blanqui, Paris 13^e.

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le mardi 20 juin prochain. Il s'agira de l'AGO pour l'exercice 2022. Elle sera peut-être complétée par une AGE en fonction de l'avancée du dossier concernant les nouveaux Statuts et Règlement Intérieur de notre ACEF.

Pour conclure, Marc Sauvat, président de l'ACEF Rives de Paris remercie l'ensemble des administrateurs de leur implication ainsi que le soutien indéfectible de Sandrine et Emmanuel de la BPRI.

Aucune observation particulière, le président lève la séance à 19h40.

Le Président,



Marc Sauvat

La Secrétaire générale,



Brigitte Boissé